

Collectivité : Châteaugiron

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Construction d'un passage inférieur sous la RD463

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Maîtrise d'œuvre	OKARE	49 542,50 €		
OPC	OKARE	4 393,75 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Études de sol	Laboratoire CBTP	7 110,00 €		
Géomètre	GéoID	2 165,00 €		
SPS		2 870,00 €		
Sous-total MOE/Études		66 081,25 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Travaux	Estimation PRO	870 992,22 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		870 992,22 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		937 073,47 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR				0,00%
DSIL	Taux sollicité 20%	Acquis	90 000,00 €	9,60%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental	CDST - Mobilité	Sollicité	90 673,00 €	9,68%
EPCI	Fonds de concours	Sollicité	319 994,65 €	34,15%
Autre collectivité				0,00%
				0,00%
Sous-total aides publiques			500 667,65 €	53,43%
Autres aides non publiques	Participation aménageur ZAC		100 000,00 €	
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			100 000,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		336 405,82 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
Participation du maître d'ouvrage			336 405,82 €	35,90%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			937 073,47 €	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.